

# EBLANGE (57)

## Carte Communale

2ème Révision

### Notice de présentation

Procédure	Prescription	Arrêt (Enq Pub)	Approbation (préfet)
2 <sup>ème</sup> Révision	30 octobre 2009	06 août 2011	
1ère Révision	11 décembre 2004	30 août 2005	10 février 2006
Elaboration	14 janvier 2002	14 avril 2003	06 novembre 2003

#### Mairie de EBLANGE

31, rue Jean Moulin

57220 EBLANGE

Tél: +33 (0)3 87 35 78 47

Fax: +33(0)3 87 35 7847

Email: [mairie-eblange@wanadoo.fr](mailto:mairie-eblange@wanadoo.fr)

Document annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 21/11/12



# Sommaire

	Page
1 INTRODUCTION	
1.1 Historique de la Carte Communale	3
1.2 Les raisons de la révision	3
2 MODIFICATION du ZONAGE	
2.1 Modification à l'ancienne ZAD au Lieudit « Zoberloch »	3
2.2 Modification au Lieudit « Veyer »	4
2.3 Modification au Lieudit « Moess »	4
3 CONCLUSION.....	5

# 1. Introduction

## 1.1 Historique de la Carte Communale

La commune de EBLANGE dispose d'une carte communale qui a été approuvée arrêté préfectoral en date du 06 novembre 2003.

Une première révision a été approuvée par arrêté Préfectoral le 10 février 2006.

## 1.2 Les raisons de la révision

La principale zone d'extension, qui avait été prévue dans ce document a été urbanisée (lotissement entrée Nord du village au Lieudit MOESS).

La commune est donc à la recherche de nouvelles zones pouvant être ouvertes à l'urbanisation car la demande en matière de place à bâtir reste importante.

Au lieudit ZOBERLOCH, une ZAD avait été mise en place en 2002. La présente révision a pour but de placer ce secteur en zone A.

## 2. OBJECTIFS de la REVISION

LOCALISATION	MODIFICATION		SURFACE
	AVANT	APRES	
Transformation de la ZAD (Zone d'Aménagement Différée) en zone A. Au lieudit ZOBERLOCH			Zone A : +2.40 ha  Zone N : -2.40 ha
JUSTIFICATION	Cette zone faisait l'objet d'une ZAD depuis 2002. La proximité du village et la situation de cette zone conduit à l'ouvrir à l'urbanisation. Une opération d'ensemble permettra de viabiliser l'ensemble de cette zone (de type lotissement) Voir scénario d'aménagement en annexe.		



### 3. CONCLUSION

L'ensemble des modifications proposées s'inscrit dans les orientations de la carte communale de 2006.

Elles conduisent à une augmentation limitée de la superficie de la zone constructible de :  
3.43 ha en zone A.

<b>ZONE A</b> (urbanisable)	<b>HECTARES</b>	
	<b>AVANT</b>	<b>APRES</b>
<b>EBLANGE</b>	<b>17.17 ha</b>	<b>20.60 ha</b>

